

Livre de route



Département
des Landes

Les
Landes
en
capitale

MONT de
ARSAN



HAGETMAU
VILLE ACTIVE ET SPORTIVE

TOUR
DES...
LANDES

34^{ÈME} ÉDITION

1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories



26

27

28 AOÛT 2022

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME
LANDES



Les Landes, le département XL

Premier partenaire du sport dans les Landes



Le sport est un marqueur fort de l'identité des Landes.

Le territoire, riche de 124 000 licenciés et de près de 500 écoles de sport, qui participent directement à la qualité de vie dans notre département, se mobilise pour organiser d'importantes manifestations dans notre département.

Le Tour des Landes joue pleinement son rôle dans le paysage sportif landais.

La richesse de son parcours en trois étapes lui confère une place toute particulière dans un calendrier de compétitions cyclistes riche d'événements au sortir de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Evidemment, la réussite de cet événement doit beaucoup au dévouement et à la constance de l'engagement du Comité départemental de cyclisme, des organisateurs, éducateurs et bénévoles de la discipline.

Le Conseil départemental des Landes, comme chaque année, s'associe au Tour des Landes en lui renouvelant son soutien.

C'est avec grand plaisir que je souhaite la bienvenue aux participants de cette nouvelle édition qui réunira quelques 120 coureurs dans des épreuves en ligne et contre la montre à Mont-de-Marsan, Mugron et Hagetmau et qui, au-delà de la compétition, constituera un temps fort d'animation, d'échanges et de partages.

Xavier FORTINON

Président du Conseil départemental des Landes





RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Avec LA RÉGION
LE SPORT
du loisir au haut niveau,

c'est
ENTIÈREMENT
vous !

Du loisir
au haut niveau,
dans la pratique
ou le spectacle,
LA RÉGION
est votre
partenaire
sportif !



- › La Région soutient le **SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE**
- › Elle aide les **ACTEURS SPORTIFS RÉGIONAUX** dans le développement de leurs disciplines
- › Elle accompagne les jeunes engagés dans une dynamique d'**ACCÈS AU HAUT NIVEAU**
- › Elle encourage les initiatives de **SPORT SANTÉ**

- › Elle favorise l'accueil d'**ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX**
- › Elle soutient ses **CLUBS PHARES** et ses **CHAMPIONS**



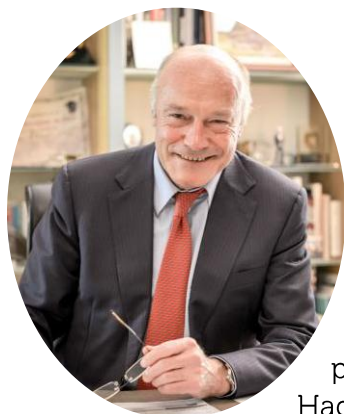
nouvelle-aquitaine.fr

La Région Nouvelle-Aquitaine

Région 100 % sportive



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Je tiens à féliciter le comité d'organisation et les bénévoles qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour accueillir la 34^{ème} édition du Tour des Landes les 26, 27 et 28 août 2022. Grand départ depuis Mont-de-Marsan, avec un prologue contre-la-montre individuel, puis une deuxième étape à Mugron et une troisième et arrivée à Hagetmau, après avoir emprunté les routes de la forêt landaise.

Au-delà de la compétition, et des 120 coureurs issus de 20 équipes qui s'élanceront avec des départs et arrivées dans nos villes landaises, c'est aussi l'occasion d'apprécier le rôle de promotion touristique et d'animation du territoire que peut jouer le sport.

Je tiens à féliciter l'équipe d'organisation et les bénévoles qui n'ont pas ménagé ni leur temps, ni leurs efforts pour présenter, un plateau de qualité, preuve, s'il en est, d'un dynamisme et d'une implication exemplaires.

Je ne doute pas de la réussite de cette 34^e édition. Je souhaite bonne chance aux organisateurs et aux cyclistes, et présente mes vœux chaleureux de bienvenue en Nouvelle-Aquitaine à tou(te)s celles et ceux venu(e)s de loin.

Alain ROUSSET

Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine



NOUVEAU ŠKODA KODIAQ SPORTLINE

FAITES SENSATION
AU SEIN DE VOTRE FAMILLE



ŠKODA



**Voitures officielles
du Tour des Landes**

Et si le sport était au cœur de votre quotidien ? Et si les sensations uniques étaient à portée de main ? Avec ses lignes sculptées et ses détails racés, l'adrénaline ne se fait pas attendre à bord de ce SUV résolument... sportif. Sans oublier sa technologie de pointe et son espace généreux pour accueillir toute la famille.

Nouveau ŠKODA KODIAQ SPORTLINE, le SUV sportif jusqu'à 7 places.

TOUR
de
FRANCE™



ŠKODA

Partenaire officiel depuis 19 ans

Volkswagen Group France - s.a. - R.C.S. Soissons 832 277 370. ŠKODA recommande Castrol EDGE Professional.
Consommations mixtes de la gamme KODIAQ (l/100 km) : 5 à 7l. Émissions de CO2 (g/km) : 131 à 163.

KENNEDY AUTO
DAX ET MONT DE MARSAN - ST PIERRE DU MONT
Tél. : 05 58 46 36 40

Les Villes-étapes

Le territoire landais, une richesse

Mont-de-Marsan



Après avoir été ville d'arrivée, Mont de Marsan sera cette année ville départ de la 34^e édition du Tour des Landes, avec un contre-la-montre individuel dans le centre-ville le 26 août. Le lendemain, le peloton s'élancera sur 130 km pour rejoindre Mugron avant la dernière étape le dimanche 28 août qui le conduira jusqu'à Hagetmau.

Avec près de 10 000 licenciés, 67 associations sportives, 4 omnisports, 50 disciplines différentes et 2 clubs professionnels, Mont de Marsan est une ville 100% sportive, labellisée Terre de Jeux 2024, qui encourage la pratique du plus grand nombre. Nous sommes donc très heureux et fiers d'accueillir le Tour des Landes 2022.

Mont de Marsan est également une terre de vélo. 2023 marquera l'inauguration de l'anneau cycliste du Harbaux, outil indispensable pour l'apprentissage en toute sécurité et à tous les types de pratiques.

Le Tour des Landes ne pourrait avoir lieu sans l'engagement et le dévouement des bénévoles du Comité Départemental de Cyclisme qui travaillent d'arrache-pied pour permettre à cet événement de prendre de plus en plus d'ampleur. Nos remerciements vont aussi tout particulièrement au Stade Montois Cyclisme, club support de cette étape, qui a marqué l'histoire de la discipline avec de grands champions tels que Manuel Manzano, André Romero ou encore Luis Ocaña, dont nous célébrerons l'an prochain le 50^e anniversaire de sa victoire au Tour de France.

Charles DAYOT

Maire de Mont-de-Marsan

Président de Mont-de-Marsan Agglomération



L'EAU DE TOUTES LES GÉNÉRATIONS



PAUVRE EN
SODIUM



J'❤️ ma région,
Je bois OGEU

RETROUVEZ-NOUS SUR
ogeu.com



Laisser le bouchon sur la bouteille

Mugron



MUGRON aura la chance d'être ville étape du 34ème Tour des Landes Cycliste les 27 et 28 août prochain. Un événement sportif dans notre ville où le cyclisme a été roi pendant de longues années.

Un retour très apprécié qui mettra en valeur notre cité du belvédère durant ce dernier week-end d'août et au cours duquel des animations seront proposées (concours vélos fleuris, échassiers, jeux pour enfants, animation musicale), mais aussi un coin restauration le samedi soir.

Nous remercions le Comité des Landes de Cyclisme d'avoir proposé MUGRON pour cette épreuve sportive populaire. Nous espérons que la course cycliste sera belle et animée, que les coureurs nous surprendront sur les routes et les côteaux de la Chalosse.

Organisateurs, coureurs, spectateurs, soyez les bienvenus à l'arrivée de MUGRON, nous vous souhaitons une superbe course à tous dans le plus bel esprit sportif.

Christine BRETTE

Maire de Mugron

Vice-présidente de la Communauté de communes Terres de Chalosse



Cycles **Barteau** 40 & 64

 **Aire/Adour - Idron - St Paul lès Dax - Mont de Marsan** 

28 RTE DE BORDEAUX - 40 800 AIRE-SUR-ADOUR - 05.58.71.83.08

ALLEE ANTOINE DE BOURBON DOMAINE DU ROOY - 64 320 IDRON - 05.59.05.43.21

2576 AV. DE LE RESISTANCE - 40 090 SAINT-PAUL-LES-DAX - 05.58.71.48.57

337 BD JEAN LARRIEU - 40 000 MONT DE MARSAN - 05.58.91.18.67

VOTRE SPECIALISTE VELOS



IDRON

SPECIALIZED

**** VENTE - REPARATION - ETUDE POSTURALE ****

GIANT
MONT DE MARSAN

www.cyclesbarteau.fr

CYCLES BARTEAU 40

GIANT STORE

337 Boulevard Jean Larrieu
40000 Mont-de-Marsan
05 58 91 18 67



CYCLES BARTEAU 40

28. Route De Bordeaux
40800 Aire-sur-l'Adour
05 58 71 83 08



CYCLES BARTEAU 64

SPECIALIZED SHOP

2. Allée Antoine De Bourbon - Domaine Du Roy
64320 Idron
05 59 05 43 21



CYCLES BARTEAU 40

Avenue de la Résistance 2576
40990 Saint-Paul-lès-Dax
05 58 71 48 57



Hagetmau



Hagetmau, ville sportive forte de son magnifique complexe sportif « La Cité Verte », est fière et honorée d'accueillir une étape du Tour des Landes.

Cette manifestation s'inscrit tout naturellement dans la volonté de la municipalité de promouvoir le sport, porteur de nombreuses valeurs telle la solidarité, le respect ou encore le dépassement de soi.

Nous espérons que vous prendrez autant de plaisir à traverser notre ville que nous en avons à vous accueillir.

Pascale REQUENNA

Maire de Hagetmau

Présidente de la Communauté de communes Chalosse Tursan

Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine





LE VIN LANDAIS
TURSAN
— LA CAVE DES VIGNERONS DE TURSAN —



**Boutique de Vente directe à l'année
Geaune-Mugron-Pouillon**

 05 58 44 51 25

tursan.fr



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé- A consommer avec modération

Le mot du Président

Le Tour des Landes, la grande fête du cyclisme landais



Quel plaisir de vous retrouver ici, dans les Landes et de vous présenter la 34^{ème} édition du Tour des Landes !

3 jours de course, 3 jours de fête autour du cyclisme dans les Landes où le plateau des équipes présentes découvrira ou redécouvrira nos routes landaises.

Bienvenue aux équipes venues en découdre sur ces parcours riches et variés !

Vendredi, le Grand Départ dans la capitale des Landes, MONT-DE-MARSAN avec un prologue contre-la-montre individuel à travers les magnifiques avenues montoises en semi-nocturne articulées autour de la place Saint-Roch, lieu de rencontres et de convivialité.

Samedi, de MONT-DE-MARSAN nous irons à MUGRON, le « belvédère » de la Chalosse, en sillonnant les routes de la forêt landaise.

Dimanche, l'arrivée dans la cité élue « ville active et sportive » et surnommée la « perle » de la Chalosse, HAGETMAU après avoir emprunté les contreforts des coteaux de Chalosse et du Tursan.

Une fois de plus, une belle page de l'histoire du Tour des Landes va s'écrire, à laquelle nous associons à cet événement sportif la mise en valeur des paysages de notre territoire et de notre culture.

Un grand merci aux municipalités de Mont-de-Marsan, Mugron et Hagetmau d'avoir répondu à notre sollicitation.

Merci à tous nos partenaires sportifs pour leur collaboration.

Merci à tous nos partenaires publics et privés, à commencer par le Conseil Départemental des Landes de son soutien indéfectible.

Et enfin, merci à tous les bénévoles qui autour de nous s'investissent pour que le Tour des Landes perdure, tous ensemble nous sommes le Tour des Landes.

Un grand succès populaire s'annonce, alors bienvenue dans notre département où vous découvrirez des paysages et lieux magnifiques dans chacun de ses territoires !

Bastien LAMUDE

*Président du Comité départemental de cyclisme des Landes
Responsable de l'organisation*



**PAR PASSION DU VÉLO,
GROUPAMA S'ENGAGE AUX CÔTÉS
DES PROS ET DES AMATEURS**



Ton Club. 0.0
Ton Maillot

Inspiré par les défis que relèvent nos champions de l'Équipe cycliste Groupama-FDJ, Groupama s'engage à promouvoir cette discipline populaire qu'est le vélo. Groupama entend s'adresser aux millions de pratiquants passionnés en venant à leur rencontre au sein de chacun de nos territoires et en s'impliquant là où ils aiment pratiquer ce sport.

Découvrez nos engagements vélo : www.groupama.fr/sponsoring-cyclisme



Groupama

L'Organisation

Tous ensemble, la clé de la réussite



DIRECTION ORGANISATION

Directeur Général :

Bastien LAMUDE / 06-35-96-18-49

Directeur Adjoint :

Jacques SABATHIER / 06-80-32-88-12

Responsable Sécurité :

Jean-Jacques BORDES / 06-49-67-21-76

SECRÉTARIAT / TRÉSORERIE

Claudine HAZERA

Marie-José ALIES

Paulette HAMON

Claudine DUPOUY

Marie-Hélène BOURDA

Solange COMBAUDON

Jean-Jacques VILLENAVE

COMMUNICATION / PRESSE

Sud-Ouest : Bertrand LUCQ

France Bleu Gascogne

Sud Gironde Cyclisme : Guy DAGOT

Média40

LOGISTIQUE

Jean-Pierre LASSERRE

Pierre HAMON

Jean-Pierre DUPOUY

Carole HAUQUIN

Pierre HAUQUIN

Alain DUPOUY

MOYENS TECHNIQUES

Informatique : Joël MOUCHAGUE

Radio Tour : Fréquence Sport – Didier LANUSSE

Photo finish : Albert ETCHEVERRY

COLLÈGE ARBITRAL

Présidente du Jury :

Marina MORLAAS / 06-63-10-62-91

Commissaires Titulaires :

Gérard BLONDEL

Éric GRANDJEAN

Commissaires à moto :

Hannah NICOLLE

Didier TIFFON

Juge à l'arrivée : Carine BROUSTAUT

Chronométrateur : Bruno ALADREN

Commissaire Voiture Balai :

Jean-Pierre VIGNEAU

SERVICE MÉDICAL

Docteur Michel NAVARRE / 06-14-99-52-82

Secouristes ASPEC / 06-28-29-08-48

ANIMATEURS OFFICIELS

Patrick BALLANGER

Jean-Claude PLANTÉ

ENCADREMENT COURSE

Signaleurs à poste fixe :

Philippe BARROUILLET et son équipe

Equipe Stade Montois

Club Cyclo Hagetmau

Signaleurs à moto :

Moto Club les Gardians

Axo Moto Club

Services d'ordre :

Escadron Départemental Gendarmerie

Police Nationale

Police Municipale Mont-de-Marsan et Hagetmau

FONCTIONS ÉCHELON COURSE

Moto info : Jean-Paul BORAU

Mécaniciens : Thierry SAUBION, Maxime BRIAND

Olivier CARRERE

Ardoisiers : Jean-Louis LACAULE / Sébastien FORCET

Moto Presse : Guy DAGOT / Christian LAFFERRERE

Moto TV : Média40

CHAUFFEURS VÉHICULES COURSE

Ouverture : Jean-Claude MOUNIKA

Animateur : Jean-Marc LABURTHE

P. du Jury / Directeur : André LOZE

Invités : Jacques SABATHIER / Jean DAUGA

Dépannage : Marc PEDUCASSE / Bastien PROVENCE

Juge à l'arrivée : Robert TERRASSIER

Commissaires : Alain MATOCQ / Jérémie LAHOUN

Médecin : Jean-Jacques VILLENAVE

Voiture Balai : Francis CASTETS

Véhicule Ramassage : Jean-Pierre LASSERRE

VILLAGE DU TOUR

Patricia LAMUDE

Marie-José ALIES

Marie-Hélène BOURDA

GESTION PROTOCOLE

Bastien LAMUDE

Jacques SABATHIER

Patricia LAMUDE

Programme

Un compte à rebours pour être au top



Vendredi 26 août : MONT-DE-MARSAN

Permanence : Place Saint-Roch – 40 000 Mont-de-Marsan

13 h – 16 h 45 : Permanence (remise des dossards, équipements, accréditations)

Installation à l'hébergement – Lycée Charles DESPIAU

Bd du Chemin Creux 40 100 Mont-de-Marsan

16 h 30 : Réunion Sécurité

Marché Saint-Roch

17 h : Réunion Jury des Commissaires et Directeurs sportifs


Marché Saint-Roch

18 h : Présentation des équipes

Podium protocolaire – Place Saint-Roch

 19 h : Départ 1^{er} coureur

Place Saint-Roch

 21 h : Arrivée dernier coureur

Place Saint-Roch

21 h 15 : Cérémonie protocolaire

Podium protocolaire – Place Saint-Roch

20 h – 21 h 45 : Repas

Cafétaria Lycée Charles DESPIAU



Samedi 27 août : MONT-DE-MARSAN

7 h – 9 h : Petit-déjeuner

Cafétaria Lycée Charles DESPIAU

10 h 45 – 12 h 30 : Repas

Cafétaria Lycée Charles DESPIAU

13 h 15 : Présentation des équipes

Podium protocolaire – Place de la Mairie

 14 h : Départ 1^{ère} étape

Place de la Mairie

Samedi 27 août : MUGRON



 17 h 15 : Arrivée 1^{ère} étape
Rue Jean DARCET

17 h 30 : Cérémonie protocolaire
Kiosque – Place Chantilly

18 h : Permanence
Mairie - Place Chantilly

19 h 30 – 20 h 30 : Repas
Cafétaria Lycée Charles DESPIAU



Dimanche 28 août : MUGRON

7 h – 9 h : Petit-déjeuner
Cafétaria Lycée Charles DESPIAU

10 h 45 – 12 h 30 : Repas
Cafétaria Lycée Charles DESPIAU

13 h 15 : Présentation des équipes
Kiosque – Place Chantilly

 14 h : Départ 2^{ème} étape
Place Chantilly



Dimanche 28 août : HAGETMAU

 17 h 15 : Arrivée 2^{ème} étape
Chemin de Loussets

17 h 30 : Cérémonie protocolaire
Podium protocolaire – Chemin de Loussets

18 h : Permanence – Salle Cité Verte
Pavillon Animation – Chemin de Loussets

UNE COURSE SUIVIE PAR NOS MÉDIAS PARTENAIRES



RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Prologue C.L.M. individuel Vendredi 26 août 2022 MONT DE MARSAN

Etape 1 Samedi 27 août 2022 MONT DE MARSAN - MUGRON

Etape 2 Dimanche 28 août 2022 MUGRON - HAGETMAU



Art. 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le **Tour des Landes**, sous le patronage du CONSEIL DÉPARTEMENTAL des Landes, est organisé par le Comité des Landes de Cyclisme sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Il s'agit de la **34^{ème} ÉDITION** et il se dispute les **26, 27 et 28 août 2022**.

Le Responsable de l'Organisation est : Mr LAMUDE Bastien, 22 route de Courpignon, 40320 CLEDES, Téléphone : 06.35.96.18.49

Tous les chèques de participation, caution et engagement sont à adresser **UNIQUEMENT** à Jean-Jacques VILLENAVE

Adresse : 837 Route de l'Adour 40390 SAINTE MARIE DE GOSSE, Téléphone : 06.89.09.45.44

Art. 2 : TYPE DE L'ÉPREUVE

Le Tour des Landes est inscrit au calendrier Régional. Cette épreuve est classée en 2.12.6. Elle est ouverte **UNIQUEMENT** aux coureurs de 1ère, 2ème, 3ème catégorie, clubs, sélections départementales ou équipes mixtes.

Art. 3 : PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux équipes de 6 coureurs (minimum 4) conformément à l'article 2.2.3 du règlement FFC, et limitée à 20 équipes. Elle est ouverte également aux équipes transfrontalières. Aucun engagement sur place ne sera admis.

Art. 4 : PERMANENCE

La permanence se tiendra au MARCHE SAINT-ROCH à MONT-DE-MARSAN

A la permanence, le contrôle des licences, la remise des dossards, des accréditations, postes radio etc... se fera de 13 h 00 à 16 h 45.

La réunion avec les Directeurs Sportifs, organisée suivant l'art 1.2.087 du règlement FFC, en présence des Membres de l'organisation et du collège des Arbitres, est fixée à 17 h 00 même lieu.

Art. 5 : DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagements sont fixés à 180 € par équipe de 6 pour les trois jours. Le chèque hébergement + repas 560 € : 8 personnes (70 € par personne supplémentaire) pour les 2 nuitées et restauration ; un chèque de caution de 300 €.

Art. 6 : HÉBERGEMENT

Pour le logement, l'accueil au lycée CHARLES DESPIAU de Mont-de-Marsan se fera à partir de 14 h 00 après passage à la permanence.

La restauration du vendredi soir sera assurée à la cafétéria du Lycée à partir de 20 h 00. Le petit déjeuner dès 7 h 00 du samedi matin et le repas de midi seront servis également au lycée à partir de 10 h 45. Le dîner du samedi soir à partir de 19 h 30, le petit déjeuner du dimanche matin dès 7 h 00 et le repas du dimanche midi dès 10 h 45 seront également servis à la cafétéria de ce lycée.

Art. 7 : SÉLECTION DES ÉQUIPES

Toute candidature non complète ne sera pas examinée. Un chèque de caution de 300 € sera demandé en même temps que l'inscription pour la confirmation de la candidature, et servira également de garantie en cas de détérioration des divers locaux, et/ou non restitution des plaques et dossards conformes (ce chèque sera restitué la semaine suivant l'épreuve après vérification de l'état des lieux d'hébergement). Suite à la prise en compte de votre candidature, vous recevrez dans la semaine les bulletins d'engagement, un guide de route du Tour des Landes 2022, avec les lieux de rendez-vous, les horaires, les parcours détaillés.

Art. 8 : INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMÈTRES et CLM INDIVIDUEL

- Étapes en ligne

Selon l'article du règlement FFC 2.6.24, en cas d'incident dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) impacté(s) est(sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(ent) au moment de l'incident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de la chute.

Le présent article est applicable sur les deux étapes.

- Prologue Contre la Montre Individuel

Selon l'article 2.6.5 du règlement FFC,

Il est autorisé d'incorporer dans les épreuves par étapes un prologue aux conditions suivantes : 1. Le prologue doit avoir moins de 8 km ; 2. Le prologue doit être disputé à titre individuel contre la montre. En cas d'une participation supérieure à 60 coureurs, l'intervalle entre les coureurs au départ ne pourra pas dépasser une minute ; 3. Le prologue doit compter pour le classement général individuel ; 4. Un coureur accidenté lors du prologue et n'ayant pu terminer la course, pourra prendre le départ le lendemain. Il sera crédité du dernier temps ; 5. Le prologue compte comme jour de course.

Pour ce prologue à Mont-de-Marsan, **aucune voiture d'équipe ne pourra suivre ses coureurs**, mais deux postes fixes de dépannage seront mis en place sur ce circuit de 1,400 Km.

Art. 9 : DELAIS D'ARRIVÉE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit : Etapes 1 et 2 : délai 15%. Tout coureur arrivant au-delà de ce délai ne sera plus retenu aux classements. Conformément à l'article 2.6.28 du règlement FFC, le Collège des Arbitres peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur uniquement pour des raisons exceptionnelles.

Art. 10 : CLASSEMENTS – BONIFICATIONS

Les classements suivants sont établis :

Classement Individuel au temps. En cas d'égalité, règlement FFC Art. 2.6.13

Classement par points : points attribués :

C.L.M. : 10 points, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 point sur les 10 premiers classés.

ETAPES : 25 points, 20, 16, 14, 12, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, et 1 point sur les 15 premiers classés.

A ces points, viendront s'ajouter les points pris sur les sprints soit :

Classement des Sprints : cotation : 5, 3 et 1 point. Application règlement FFC (Art. 2.6.15) en cas d'ex-aequo

Classement G.P.M. : cotation : 5, 3 et 1 point. En cas d'égalité au classement général individuel de la Montagne, il sera appliqué le règlement FFC (art. 2.6.15).

Classement du meilleur jeune : sera établi à l'issue de chaque étape en fonction du classement individuel au temps pour les coureurs âgés de 19 à 22 ans (nés après le 31 décembre 1999).

Classement par Equipe : Addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe à l'étape (Art. 2.6.14). Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipe.

Classement du meilleur régional : sera établi à l'issue de chaque étape en fonction du classement individuel au temps pour les coureurs de Nouvelle-Aquitaine.

Attention : il n'y a pas de BONIFICATIONS d'attribuées. Règlement Art. 2.6.17 (les bonifications en temps sont interdites dans les épreuves du calendrier régional).

RAPPEL : il est obligatoire de terminer l'épreuve pour figurer dans les classements.

PRIORITE dans le port des Maillots : si un coureur est en tête de plusieurs classements, l'ordre de priorité des maillots distinctifs est le suivant

- Classement Général au temps MAILLOT JAUNE *CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES*
- Classement Général par Points MAILLOT VERT *SKODA KENNEDY AUTO*
- Classement Meilleur Grimpeur MAILLOT A POIS ROUGES *CAVE DES VIGNERONS DE TURSAN*
- Classement Meilleur Jeune MAILLOT BLANC *GROUPAMA LANDES*
- Classement Meilleur Régional MAILLOT CYCLAMEN *CYCLES BARTEAU*

En cas de cumul des maillots, le vrai leader dans l'ordre de priorité, puis les suivants dans le classement concerné seront désignés comme porteurs.

Art. 11 : ITINERAIRES – SECURITE

Vendredi 26 août 2022 : MONT-DE-MARSAN : Prologue – CLM individuel – 1,4 km premier départ 19h

Samedi 27 août 2022 : MONT-DE-MARSAN / MUGRON – 132 km départ fictif 14h jusqu'au giratoire de la Rocade Avenue de Villeneuve km 0

Dimanche 28 août 2022 : MUGRON / HAGETMAU – 134 km départ fictif 14h jusqu'à sortie Mugron km 0

CAS DE FORCE MAJEURE : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours, même en cours de route, si les circonstances indépendantes de leur volonté les y contraignent.

ART.1.2.064bis : Il est interdit d'utiliser trottoirs, chemins et pistes cyclables se trouvant à côté de la chaussée, en dehors du parcours, séparés par une bordure, un accotement, une dénivellation ou tout autre caractéristique physique distinctive, si l'emprunt d'une telle voie crée une situation dangereuse notamment pour les autres coureurs, le public ou le personnel de l'organisation ou si cette manœuvre procure un avantage significatif sur les autres coureurs, le non-respect de cette règle sera sanctionné conformément à l'article 12.2.003.R19, sans préjudice de toutes autres sanctions éventuellement applicables.

Art. 12 : RADIO-TOUR

Les équipes seront équipées de radios par la Société Fréquence Sport LANUSSE DIDIER

La fréquence Radio-Tour sur la course sera indiquée lors de la réunion avec les Directeurs Sportifs.

Art. 13 : ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Deux véhicules de dépannage neutre et une Moto neutre de dépannage avec roues sont prévus sur l'épreuve. Toutefois, deux véhicules n'étant pas équipés de matériel, chaque équipe sera priée de fournir une paire de roues, à tour de rôle, selon le tirage au sort de l'ordre des véhicules le premier jour.

Art. 14 : GRILLES DES PRIX ET TROPHÉES

- PROLOGUE : 300/15 soit 56-48-38-38-27-23-18-13-7-7-5-5-5-5
- ETAPE 1 ET ETAPE 2 : 525/15 soit 84-59-49-46-39-36-33-29-26-24-20-20-20-20
- Classement Général individuel : 686/20 soit 137-103-82-69-55-48-38-30-21-14-11-11-11-10-9-8-8-8-7-6
- Classement Général par points : 138/3 soit 69-42-27
- Classement Meilleur Grimpeur : 138/3 soit 69-42-27
- Classement Meilleur Jeune : 244/5 soit 98-61-37-30-18
- Classement Meilleur Régional : 138/3 soit 69-42-27
- Classement Général par équipe : 138/3 soit 69-42-27

Soit total des prix : 2.832 €

Art. 15 : PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les coureurs suivants doivent se présenter après chaque étape au protocole :

Le vainqueur de l'étape, le leader au Classement général individuel au temps, les leaders des classements annexes (Classement par points, Meilleur Grimpeur, Meilleur Jeune, Meilleur Régional dans cet ordre de priorité des porteurs).

Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée.

En outre, à l'arrivée de l'épreuve, les coureurs suivants doivent également se présenter au protocole final :

Les trois premiers de l'épreuve / Les vainqueurs des 4 classements annexes / La meilleure équipe du Tour

Art. 16 : RAVITAILLEMENT ET COMPORTEMENT DES COUREURS

Conformément aux nouvelles règles (Art. 2.3.22 et 2.2.25), il n'y a pas de zones de ravitaillement prévues. Les coureurs pourront se ravitailler dès le 30^{ème} kilomètre jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée, par voiture en queue de peloton, sur le côté droit de la route avec bidons ou musettes, par l'intermédiaire des adjoints des équipes. La valorisation de l'image du cyclisme passant par un respect de l'environnement, les coureurs sont instamment priés, selon les consignes de la FFC, de bien vouloir ne pas se débarrasser de déchets et de bidons n'importe où. Des zones de déchets seront mises en place sur les deux étapes.

Il est souhaitable de les jeter au sol de ces mêmes zones. Ce non-respect est passible de sanctions indiquées dans le barème de pénalités FFC.

Art. 17 : CONTROLE ANTIDOPAGE

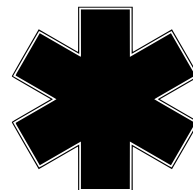
Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage aura lieu à : Lycée Charles DESPIAU pour le C.L.M., Mairie de MUGRON pour la première étape, à la Cité Verte à HAGETMAU pour la deuxième étape.

Art. 18 : PENALITES

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

Art. 19 : CORRECTION

Le Directeur sportif sera rendu responsable des manquements des membres de son équipe. Il devra s'assurer de l'état de propreté des lieux d'hébergement en les quittant.



Service Médical

Des équipes à votre disposition

> Le Médecin

Docteur Michel NAVARRE
06-14-99-52-82

> L'Ambulance

Secouristes ASPEC
06-28-29-08-48



> Numéros d'urgence

15 SAMU

17 POLICE GENDARMERIE

18 POMPIERS

112 TOUTES URGENCES

> Les Hôpitaux

Vendredi 26 août – Prologue – MONT-DE-MARSAN

MONT-DE-MARSAN	Centre Hospitalier Layné	417 Av Pierre de Coubertin 40 024 MONT-DE-MARSAN	05 58 05 10 10
SAINT-PIERRE DU-MONT	Clinique des Landes	250 rue Frédéric Joliot Curie 40 280 SAINT-PIERRE-DU-MONT	05 58 06 06 12

Samedi 27 août – Etape 1 – MONT-DE-MARSAN / MUGRON

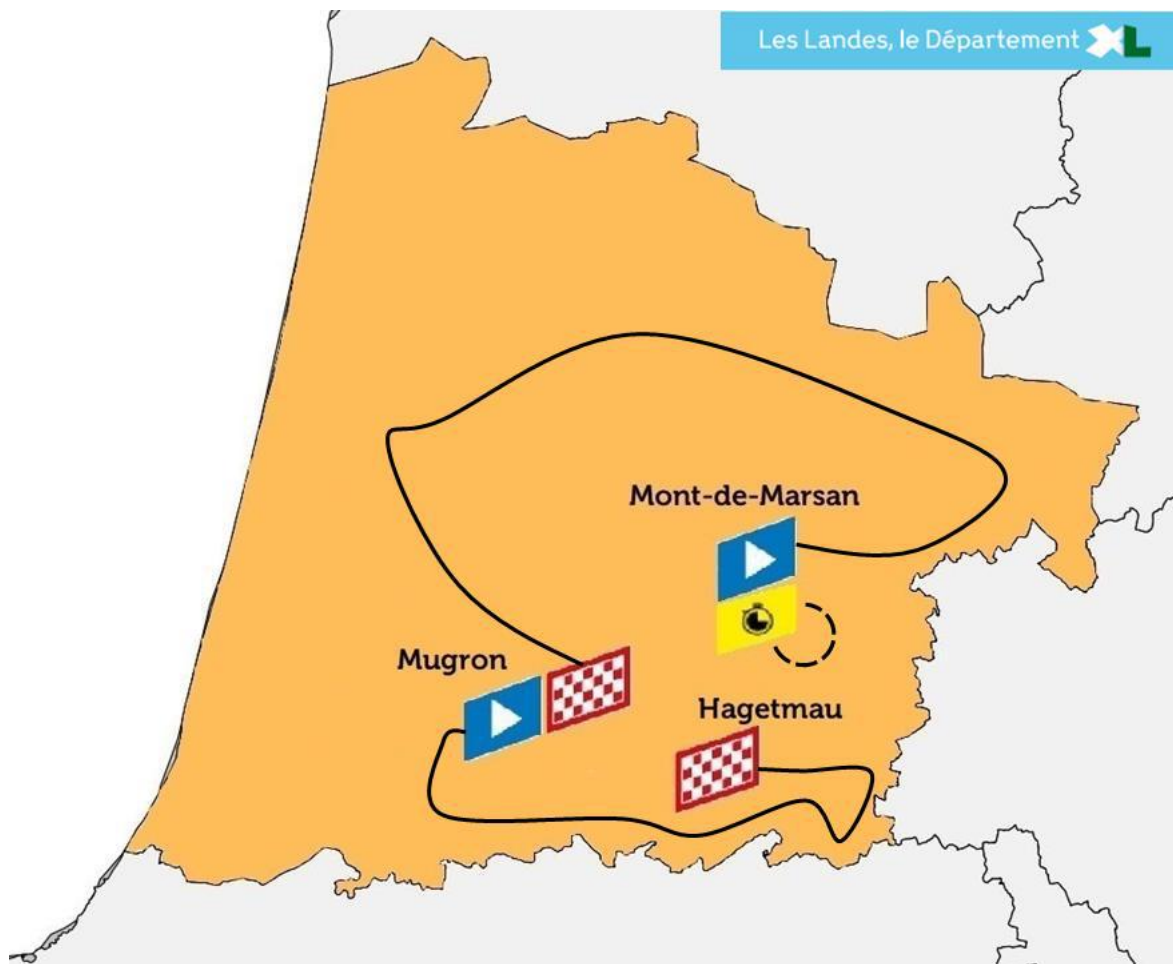
MONT-DE-MARSAN	Centre Hospitalier Layné	417 Av Pierre de Coubertin 40 024 MONT-DE-MARSAN	05 58 05 10 10
SAINT-PIERRE DU-MONT	Clinique des Landes	250 rue Frédéric Joliot Curie 40 280 SAINT-PIERRE-DU-MONT	05 58 06 06 12
DAX	Centre Hospitalier Côte d'Argent	Bd Yves du Manoir 40 100 DAX	05 58 91 48 48

Dimanche 28 août – Etape 2 – MUGRON / HAGETMAU

DAX	Centre Hospitalier Côte d'Argent	Bd Yves du Manoir 40 100 DAX	05 58 91 48 48
MONT-DE-MARSAN	Centre Hospitalier Layné	417 Av Pierre de Coubertin 40 024 MONT-DE-MARSAN	05 58 05 10 10
AIRE/ADOUR	ClinicAdour	16 Rue Chantemerle 40 800 AIRE/ADOUR	05 58 06 64 64



PARCOURS 2022 > 26/27/28 août 2022



Vendredi 26 août – Prologue MONT-DE-MARSAN – CLM individuel – 1,4 km

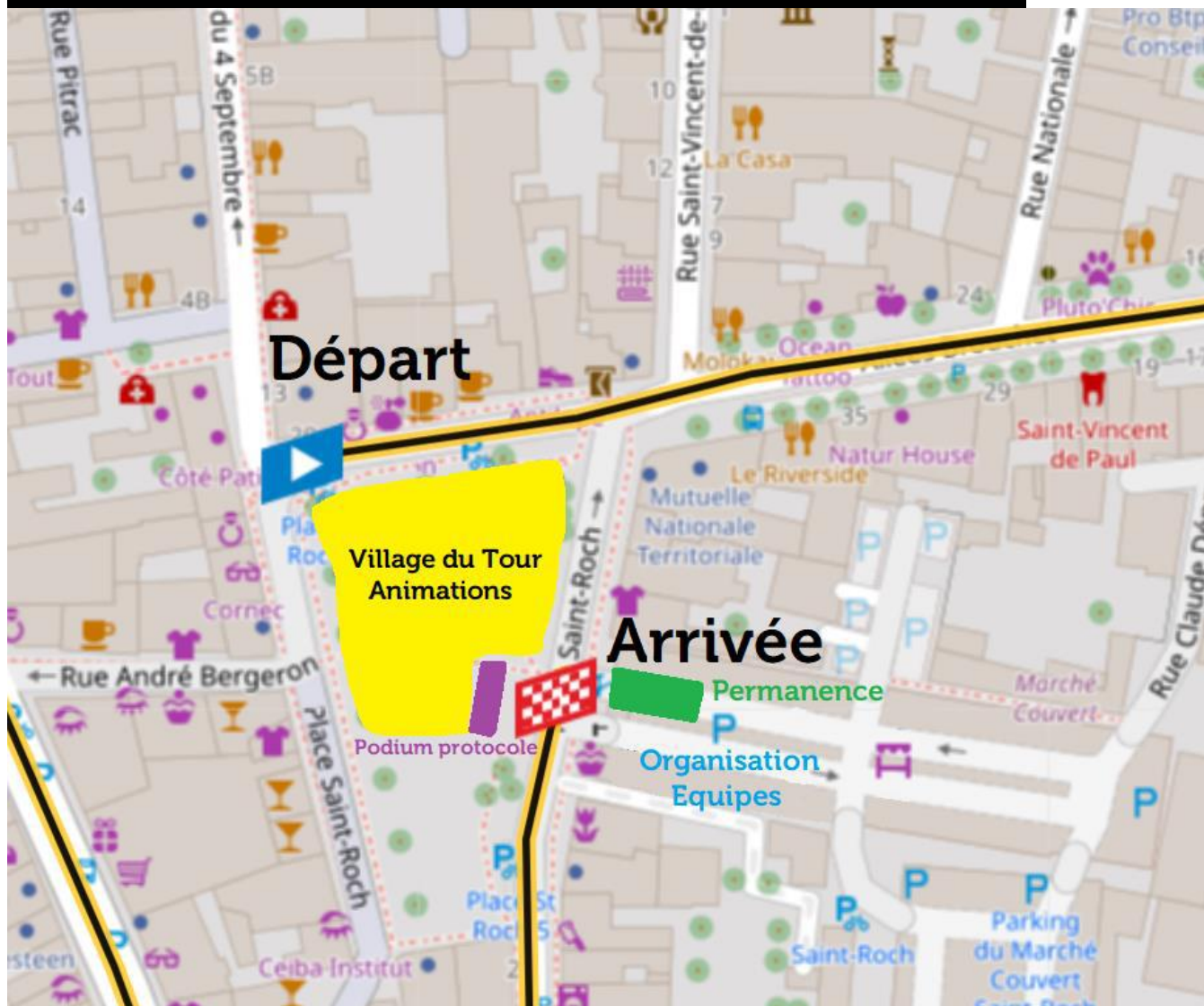
Samedi 27 août – 1^{ère} étape MONT-DE-MARSAN / MUGRON – 132 km

Dimanche 28 août – 2^{ème} étape MUGRON / HAGETMAU – 134 km



PROLOGUE > 26/08/22

Vendredi 26 août 2022 – Accès Zone Technique – MONT-DE-MARSAN



Europcar

MONT-DE-MARSAN

SA SAINT MICHEL

05 58 75 24 02



PROLOGUE > 26/08/22

Vendredi 26 août 2022 – Prologue – CLM individuel
1,4 km



	Km	1 ^{er} coureur	Dernier coureur	Circuit
DÉPART – Place Saint-Roch	0	19 h 00	20 h 59	Pl. Saint-Roch, All. Brouchet, Bd Delamarre, All. Farbos, Av. Aristide Briand, Rue Léon Gambetta, Av. Sadi Carnot, Rue Léon des Landes, Pl. Saint-Roch
ARRIVÉE – Place Saint-Roch	1,4	19 h 03	21 h 02	

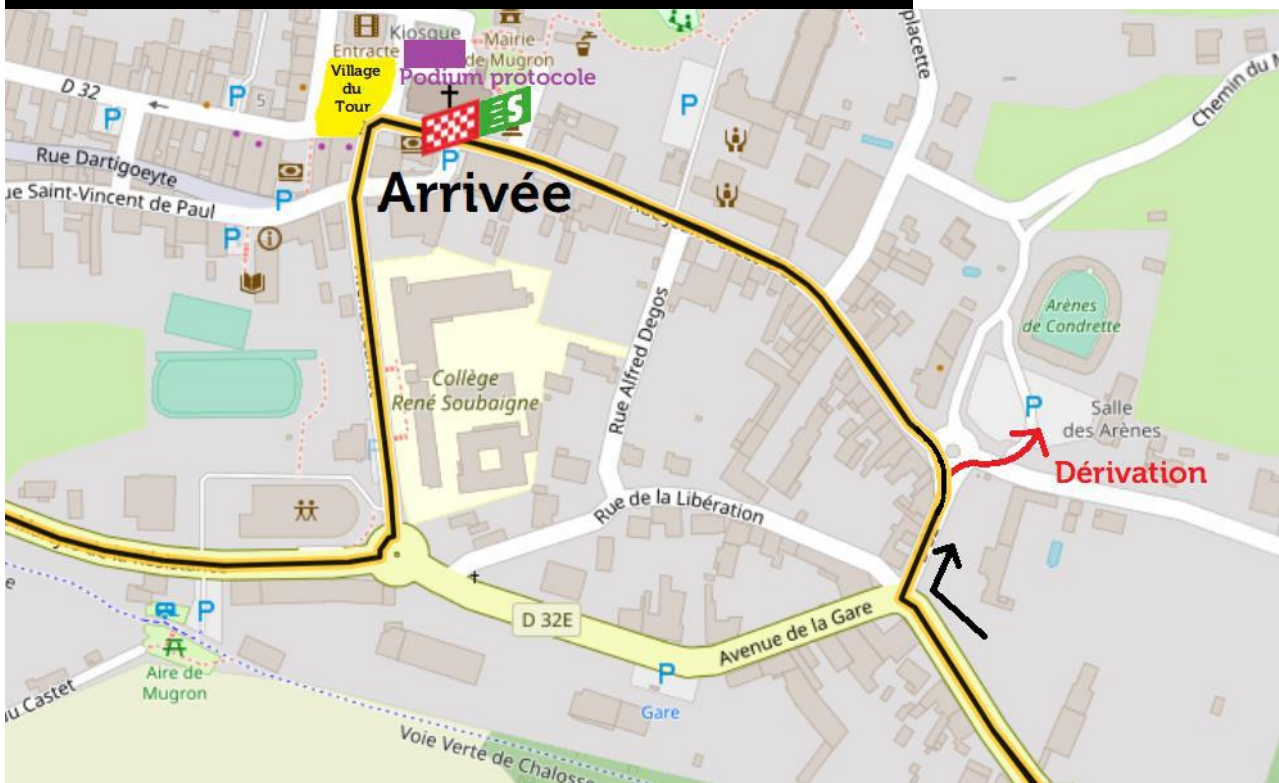


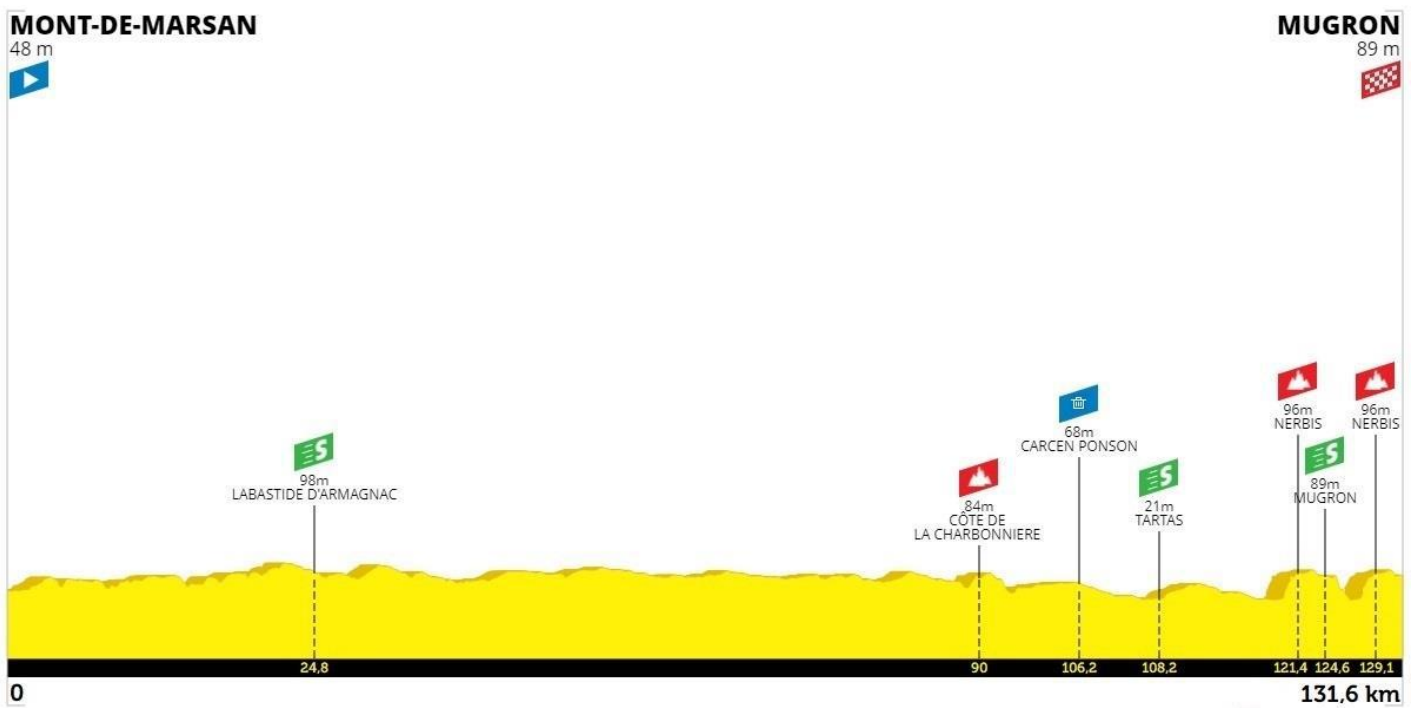
1^{ère} ÉTAPE > 27/08/22

Samedi 27 août 2022 – Accès Zone Départ – MONT-DE-MARSAN



Samedi 27 août 2022 – Accès Zone Arrivée – MUGRON





Samedi 27 août 2022 – Itinéraire horaire – MONT-DE-MARSAN / MUGRON

Horaires - Km/h		KM			Routes	Communes Lieux Carrefours	Obs	Signaleurs		Particularités	
41	44	Fait	Restant	Partiel				Nbre	Poste		
14H00	14H00	0	131,6	0		Départ fictif 5,7 km : Mairie, Av A.Briand, Bd Delattre de Tassigny, Av MI Foch, Bd St Médard, Gir Hiroire, Av Villeneuve, Gir Rocade, D1				Partie neutralisée-respect des points (1) et (2) ci dessous	
14H07	14H07	0	131,6	0	D1	Giratoire Rocade/D1		2M	1	En face - Départ réel KM 0	
14H12	14H12	4	127,6	4	D1	BOUGUE				Ilots directionnels entrée et sortie	
14H22	14H21	10,9	120,7	6,9	D1	VILLENEUVE DE MARSAN				Ralentisseurs entrée	
14H23	14H22	11,1	120,5	0,2	D1/Rue F.A	Carrefour D1/Rue F.Arnaudin		1M	2	A gauche	
14H23	14H22	11,5	120,1	0,4	Birole/D934E	Carref : R-Birole - Av d'Aquitaine-D934E		1M	3	A gauche	
14H24	14H23	12,2	119,4	0,7	D934E/D11	Carrefour D934E-D11		1M	4	à droite D11	
14H34	14H32	18,5	113,1	6,3	D11	LE FRECHE		2	5	Tout droit	
14H43	14H40	24,8	106,8	6,3	D11	LABASTIDE D'ARMAGNAC				PC face au N° 41	
14H43	14H41	25	106,6	0,2	D11-D626	Carrefour D11/D626		2	6	à gauche vers St Justin	
14H48	14H46	28,6	103,0	3,6	626-R-Doulouz	ST JUSTIN - Rue de la Doulouze		1	7	à droite Rue de la Doulouze	
14H49	14H46	28,9	102,7	0,3	R.Doulouze/933	Carref : Rue de la Doulouze-D933		2	8	Stop à droite	
14H49	14H46	29	102,6	0,1	D933/D626	Carrefour : D933 - D626		1	9	à gauche	
15H04	15H00	39,2	92,4	10,2	D626/D932N	ROQUEFORT -Giratoire D626 - D932		2	10	Tout droit	
15H04	15H00	39,4	92,2	0,2	D932N/D626	Carrefour : D932N-D626 -Rue des Cordeliers				Tout droit	
15H07	15H03	41,5	90,1	2,1	D626	Giratoire - sortie Roquefort				Tout droit vers Labrit	
15H18	15H13	48,6	83,0	7,1	D626	CACHEN				Tout droit vers Labrit	
15H31	15H25	57,5	74,1	8,9	D626	LABRIT				4 Ilots Directionnels	
15H32	15H27	58,7	72,9	1,2	D626/D651	Carrefour - D626-D651		2	11	Stop - à gauche	
15H33	15H27	58,9	72,7	0,2	D651/D57	Carrefour - D651 - D57		1	12	à droite vers VERT - Ralentisseurs sortie	
15H37	15H31	62	69,6	3,1	D57	VERT				Tout droit	
15H49	15H42	69,7	61,9	7,7	D57/D353	GAREIN - carrefour D57 - D353		1	13	à droite	
15H49	15H42	69,8	61,8	0,1	D353 - D824	Carrefour - D353 - D824		2	14	à gauche	
15H50	15H43	70,5	61,1	0,7	D824/D57	Carrefour - D824 - D57		1	15	à droite vers Ygos	
16H05	15H57	80,7	50,9	10,2	D57	YGOS - carrefour : D57 - Rue Arnaud				Tout droit - Passage à Niveau	
16H06	15H58	81,5	50,1	0,8	D57/D38	Carrefour : D57 - D38		2	16	à droite Route vers Morcenx	
16H06	15H58	81,8	49,8	0,3	D38	Ygos sortie - Passage à Niveau				Tout droit D38 - vers Arengosse	
16H12	16H03	85,7	45,9	3,9	D38	ARENGOSSE entrée				Ilots centraux et Ralentisseurs dangereux	
16H12	16H04	86	45,6	0,3	D38/D14	Carrefour : D38 - D14		1	17	à gauche sortie ralentisseurs importants	
16H14	16H05	87,1	44,5	1,1	D14	Pont étroit				Tout droit	
16H16	16H08	88,8	42,8	1,7	D14/Mouréou	Carrefour : D14 Rte de Mouréou		1	18	à gauche - route étroite	
16H18	16H09	90	41,6	1,2	Rte Mouréou	MG - face au N°1222				Tout droit	
16H20	16H11	91,4	40,2	1,4	Rte Mouréou	LA BASTIDE				à droite en sortie	
16H23	16H13	93,1	38,5	1,7	R.des Vignes	Rte des Vignes				Pont étroit	
16H23	16H14	93,5	38,1	0,4	Mouréou/D14	Carrefour : Rte des Vignes - D14		1	19	Stop - à gauche	
16H42	16H31	106,2	25,4	12,7	D14/D57	CARCEN PONSON - D14-D57				Tout droit - COLLECTE	
16H43	16H33	107,2	24,4	1	D14/Charpent	TARTAS : Carf rue des Charpentiers		1	20	à droite toutes directions - ilots directionnels	
16H44	16H33	107,4	24,2	0,2	D44 - D41	Carrefour : rue des Charpentiers		1	21	à gauche	
16H44	16H33	107,6	24,0	0,2	D41	Carrefour / rue V.Hugo		1	22	à gauche	
16H45	16H34	108,2	23,4	0,6	D41/D924	TARTAS centre				Face au Chauffagiste	
16H46	16H36	109,3	22,3	1,1	D924	Giratoire : D924		1	23	Tout droit - Ralentisseurs	
16H47	16H36	109,6	22,0	0,3	D924	Giratoire : D924		1	24	Tout droit	
16H48	16H37	110,2	21,4	0,6	D924	Giratoire : D924		1	25	Tout droit	
16H52	16H40	112,8	18,8	2,6	D924/D332	Carrefour D924 - D332		1	26	à droite	
16H58	16H46	117,2	14,4	4,4	D332/D3	Carrefour : D332 - D3		1	27	à droite	
17H01	16H49	119,4	12,2	2,2	D3/D352	Carrefour : D3 - D352		1	28	à gauche vers Toulouze - entrée circuit	
17H03	16H51	120,5	11,1	1,1	D352/C4	Carrefour : D352 - C4		1	29	à droite vers Nerbis	
17H04	16H52	121,4	10,2	0,9	C4/C1	NERBIS Carrefour C4 -C1		MG 2	1	30	à gauche vers D32
17H05	16H53	122	9,6	0,6	C1/ D32	Carrefour : C1 - D32		2	31	à droite vers Mugron	
17H07	16H55	123,2	8,4	1,2	D32/D18	Giratoire : D32 - D18		1	32	à droite	
17H08	16H56	124,2	7,4	1	D32/R.Darcet	MUGRON D32-Rue J.Darcet-Giratoire		2	33	à droite Rue Jean Darcet - à gauche Giratoire	
17H09	16H56	124,6	7,0	0,4	Rue J.Darcet	Rue Jean Darcet - ligne Arrivée				1er Passage sur la ligne d'arrivée	
17H09	16H57	124,7	6,9	0,1	Av Carnot	Av Carnot		1	34	à gauche - Ralentisseurs	
17H09	16H57	125	6,6	0,3	D32	Giratoire Av Carnot - D32		2	35	à droite	
17H10	16H57	125,2	6,4	0,2	D32/D3	Carrefour : D32 - D3		1	36	à droite	
17H10	16H58	125,4	6,2	0,2	D3/D32	Carrefour D32-D3		1	37	à droite	
17H10	16H58	125,5	6,1	0,1	D3	Carrefour : D3		1	38	à gauche - vers Mont de Marsan	
17H12	17H00	127	4,6	1,5	D3/D352	Carrefour : D3 - D352				28 bis à droite vers Toulouze	
17H14	17H01	128,1	3,5	1,1	D352/C4	Carrefour : D352 - C4				29 bis à droite vers Nerbis	
17H15	17H03	129,1	2,5	1	C4/C1	NERBIS Carrefour C4 -C1		MG 3	30 bis	à gauche vers D32	
17H16	17H03	129,6	2,0	0,5	C1/ D32	Carrefour : C1 - D32				31 bis à droite vers Mugron	
17H18	17H05	130,9	0,7	1,3	D32/D18	Giratoire : D32 - D18				32 bis à droite	
17H19	17H05	131,2	0,4	0,3	Rue J.Darcet	MUGRON D32-Rue J.Darcet-Giratoire				33 bis à droite sur Rue Jean Darcet	
17H19	17H06	131,6	0,0	0,4		Ligne d'arrivée finale - Rue Jean Darcet				Dérivation à l'arrivée route de Nerbis	

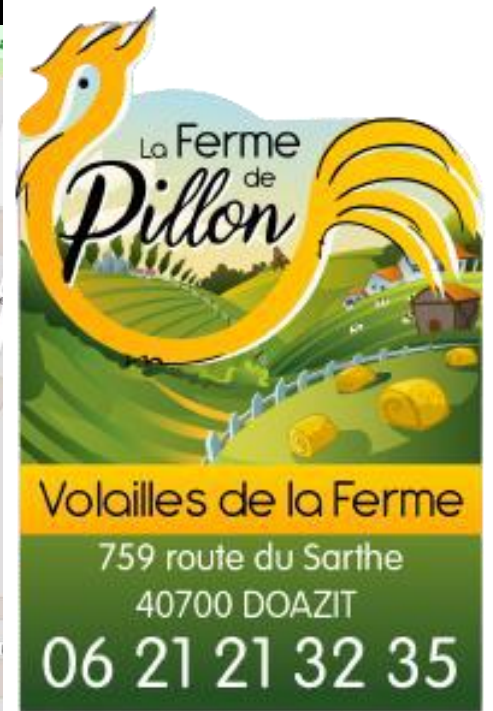
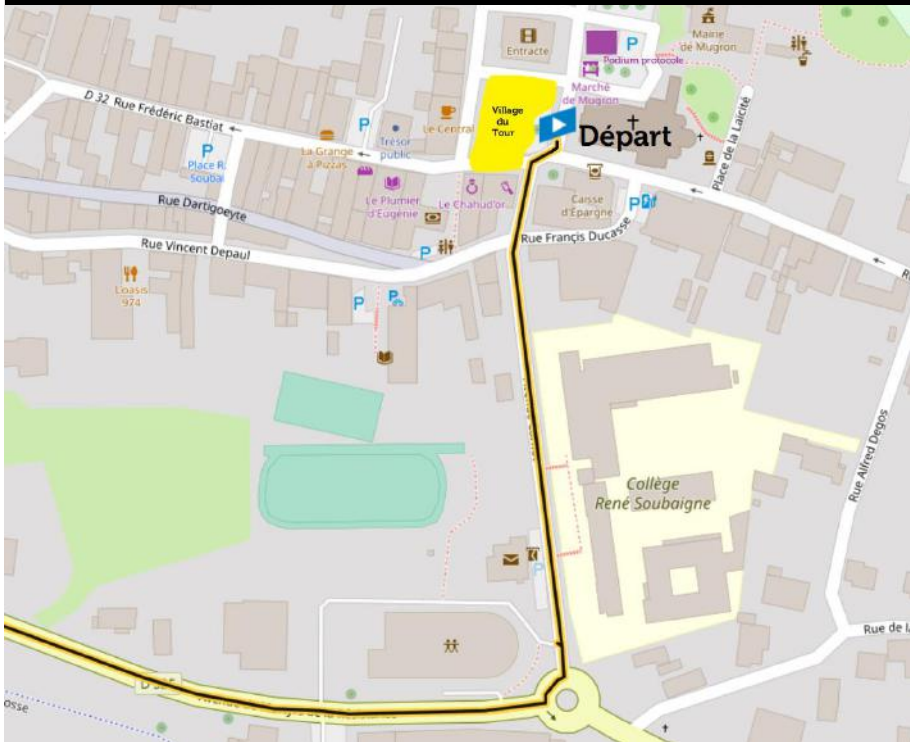
(1) Respect de l' utilisation de la moitié droite de la chaussée

(2) tous les carrefours matérialisés par des ilots directionnels ou giratoire devront être franchi par la droite les signaleurs avec drapeau jaune et sifflet indiqueront les entrées et sens de circulation à respecter

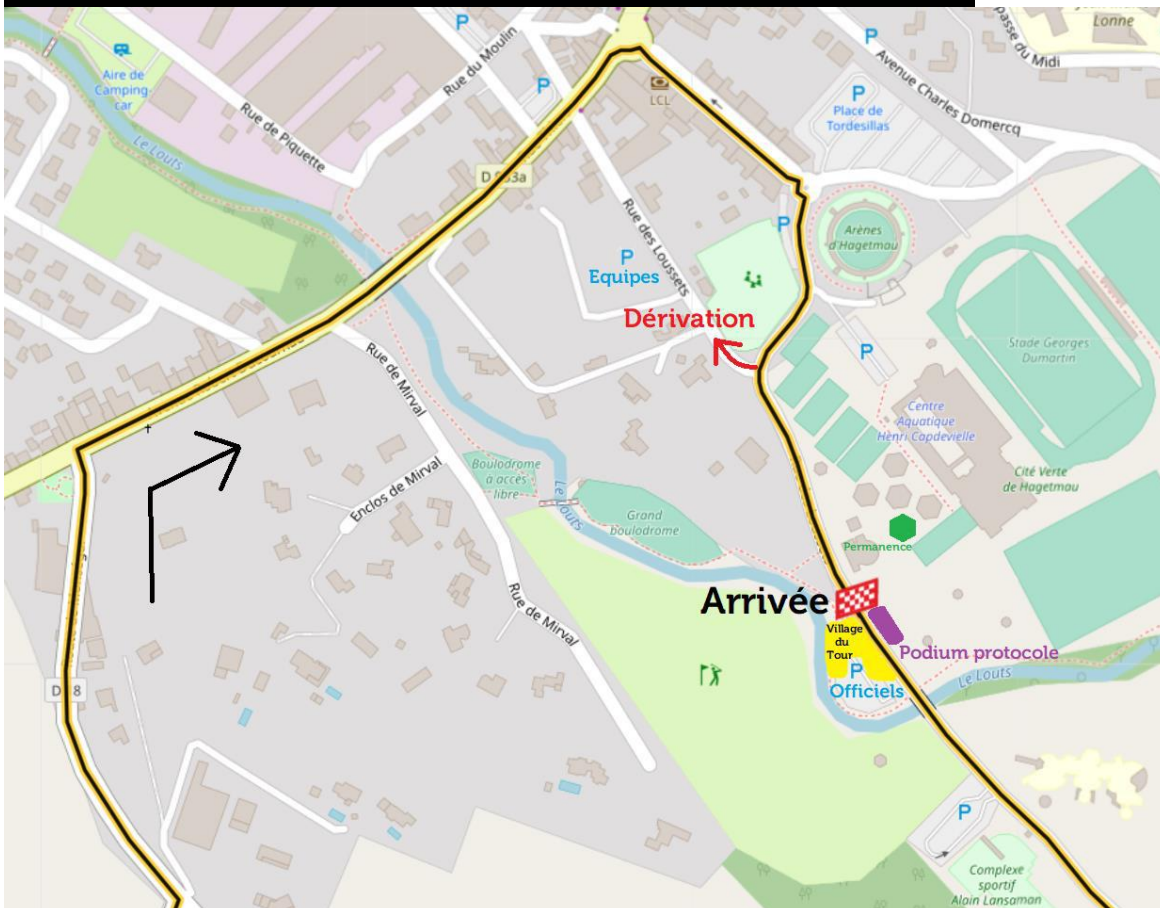


2^{ème} ÉTAPE > 28/08/22

Dimanche 28 août 2022 – Accès Zone Départ – MUGRON



Dimanche 28 août 2022 – Accès Zone Arrivée – HAGETMAU



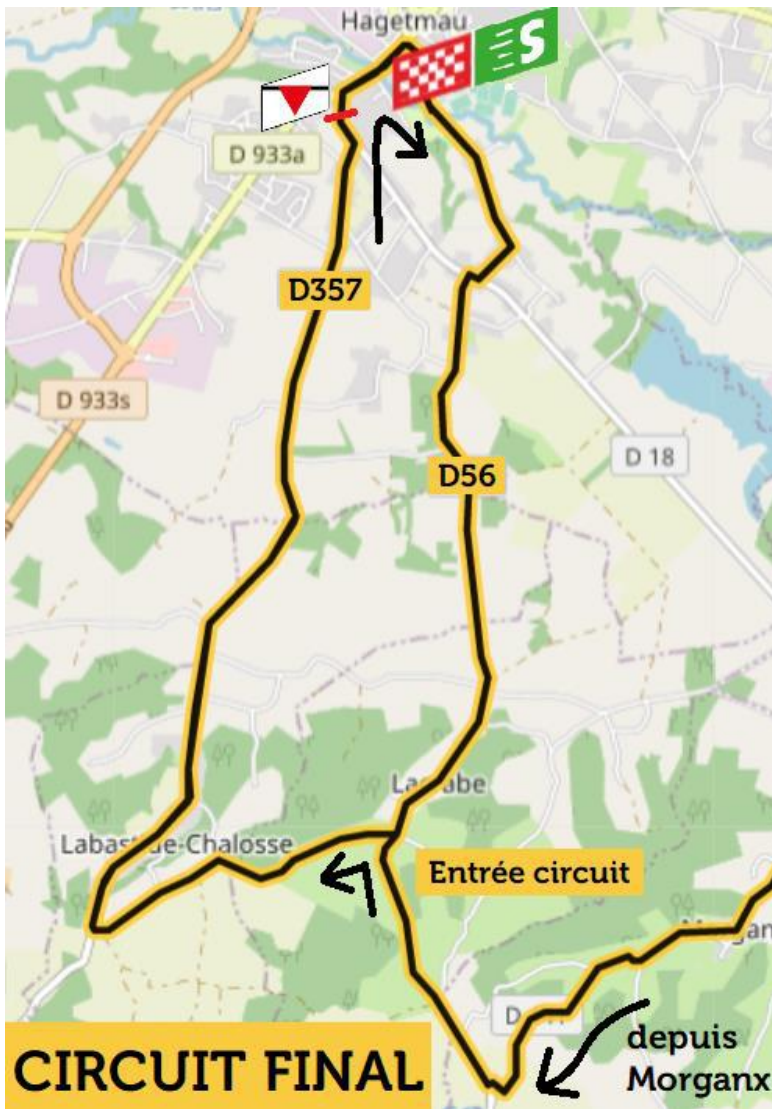


2^{ème} ÉTAPE > 28/08/22

Dimanche 28 août 2022 – Parcours – MUGRON / HAGETMAU

134,1 km



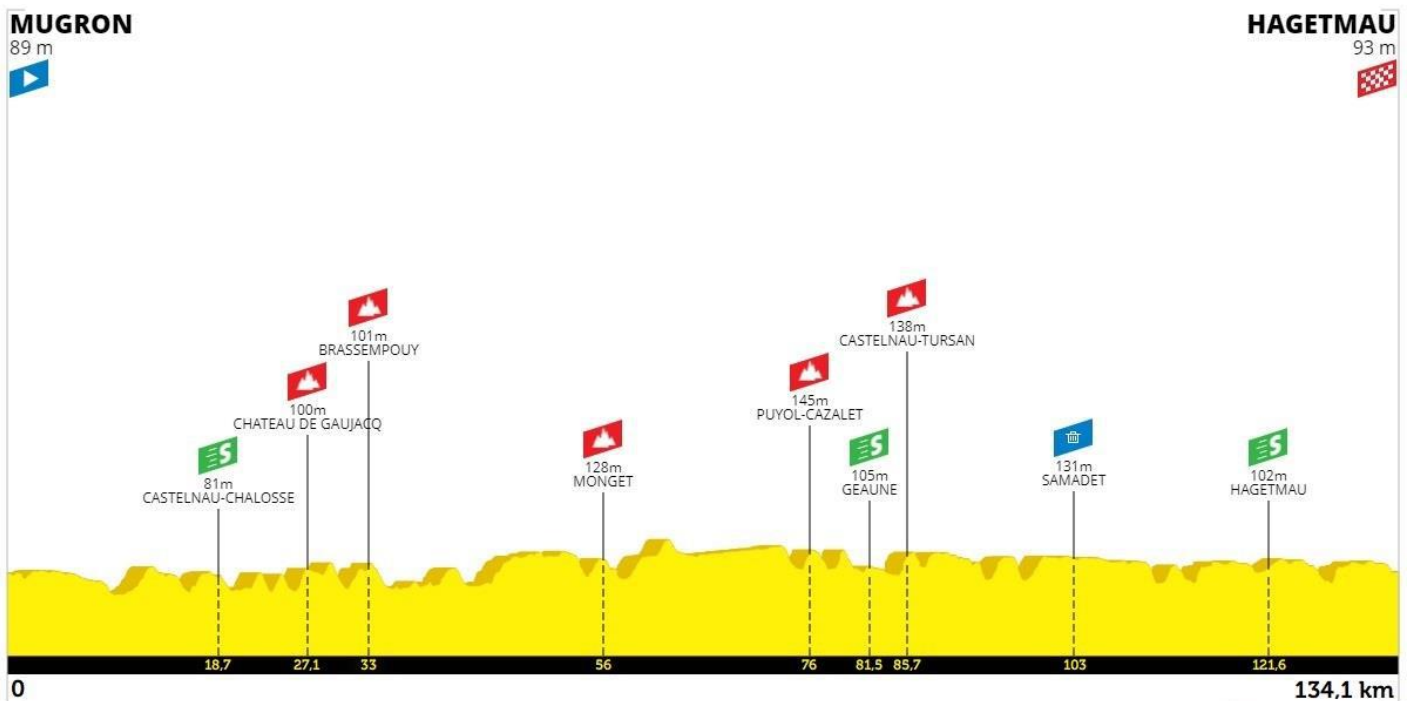


DUROU & FILS
PLATRERIE - ISOLATION

www.durou-platrerie.fr
05 58 79 04 11

RGE QUALIBAT

HAGETMAU   



Dimanche 28 août 2022 – Itinéraire horaire – MUGRON / HAGETMAU

Horaires - Km/h		KM			Routes	Communes Lieux Carrefours	Obs	Signaleurs		Particularités
41	44	Fait	Restant	Partiel				Nbre	Poste	
14H00	14H00	0	134,1	0	Départ fictif 1,3 km : Place F.Bastiat, Av Carnot, Giratoire D32 (à droite), Carrefour D32/D3(à droite), Carrefour D3/D32/D10 (à gauche)					Partie neutralisée-respect des points (1) et (2) ci dessous
14H07	14H07	0	134,1	0	D10	Sortie Mugron D10				Sortie Mugron - Départ réel KM 0
14H10	14H10	2,4	131,7	2,4	D10	LAUREDE				Ilots directionnels/ralentisseurs - entrée et sortie
14H13	14H13	4,5	129,6	2,1	D10	POYANNE		x3		3 Ralentisseurs traversée village
14H16	14H15	6,4	127,7	1,9	D10/D7	Carrefour : D10 - D7			1M	1 À gauche
14H17	14H16	6,9	127,2	0,5	D7	SAINT GEOURS D'AURIBAT				Tout droit - ralentisseurs importants
14H25	14H23	12,3	121,8	5,4	D7/D32/D7	MONTFORT CHALOSSE-Carrefour D7-D32			1M	2 Tout droit
14H34	14H32	18,7	115,4	6,4	D7/D58	CASTELNAU CHALOSSE- D7-D58		2	3	à gauche
14H40	14H37	22,7	111,4	4	D58/D3/D58	DONZACQ-Carrefour D58/D3/D58		2	4	Tout droit
14H46	14H43	27,1	107,0	4,4	D58	CHÂTEAU de GAUJACQ				Côte de 1,3km
14H47	14H44	27,6	106,5	0,5	D58/D158/58	Carrefour : D58-D158-D58		1	5	Tout droit
14H55	14H52	33	101,1	5,4	D58/21	BRASSEPOUY - Carref D58-D21		1	6	Côte de 2,3 km - à droite sur D21
14H57	14H54	34,7	99,4	1,7	D21/D421	Carrefour : D21 - D421		1	7	à gauche
15H01	14H57	37,1	97,0	2,4	D421/D349	Carrefour : D421 - D349				Tout droit
15H06	15H02	40,5	93,6	3,4	349/D933/D34	MOMUY-Carref : D349 - D933 - D349		2	8	Tout droit vers Argelos - Attention à la traversée
15H10	15H05	43,2	90,9	2,7	D349/D376	Carrefour : D349 - D376		1	9	à gauche
15H18	15H13	48,8	85,3	5,6	D349/D56	POUDENX - Carrefour		1	10	à droite
15H19	15H14	49,5	84,6	0,7	D56/D349	Carrefour : D56 - D349		1	11	à gauche vers Peyre
15H23	15H18	52,5	81,6	3	D349/D118	Carrefour : D349 - D118		2	12	à droite
15H24	15H19	53	81,1	0,5	D349	Carrefour : D349				vers Monget
15H28	15H23	56	78,1	3	D349	MONGET				Tout droit - Attention village en fêtes
15H29	15H24	56,5	77,6	0,5	D849/D18	Carrefour : D349 - D18		1	13	à gauche
15H32	15H26	58,5	75,6	2	D18 - D73	Carrefour : D18 - D73		1	14	à droite
15H33	15H27	59,1	75,0	0,6	D73/D173	MANT - Carrefour : D73 - D173		1	15	à gauche
15H43	15H37	66,1	68,0	7	D173/D944	SAMADET - Carrefour : D173 - D944		2	15bis	à droite
15H54	15H46	73,2	60,9	7,1	D944/D449	Carrefour : D944 - D449		1	16	à gauche
15H58	15H50	76	58,1	2,8	449/D371/D44	PUYOL-CAZALET - D449				Côte de 900 m - à gauche et à droite
16H01	15H53	78,2	55,9	2,2	D449	CLEDES				à gauche vers Geaune
16H02	15H54	79,1	55,0	0,9	D449/D111	Carrefour : D449 - D111		1	17	à gauche vers Geaune
16H06	15H58	81,5	52,6	2,4	D111/D2	GEAUNE - D11- D2		2	17bis	à gauche vers Samadet
16H09	16H01	84	50,1	2,5	D2/D455	Carrefour : D2 - D455		1	18	à droite - route étroite
16H12	16H03	85,7	48,4	1,7	D455	Côte de Castelnaud Tursan - MG				Côte de 900m à 14% -Tout droit
16H13	16H04	86,2	47,9	0,5	D455/D80/D437	Carrefour : D455 -D80 -D437		1	19	à gauche
16H16	16H07	88,6	45,5	2,4	D437/D65	SAINT-LOUBOUER - Carrefour D437-D65		1	20	à gauche
16H21	16H11	91,6	42,5	3	D65	VIELLE-TURSAN				Tout droit
16H26	16H17	95,4	38,7	3,8	D65	AUBAGNAN				Tout droit
16H27	16H21	96	38,1	0,6	D65/D944/D65	Giratoire D944-D65		2	21	Tout droit direction église/Serres-Gaston
16H31	16H21	98,5	35,6	2,5	D65/D350/D65	SERRES-GASTON Carref D65-D350		1	22	Stop à droite
16H33	16H23	100	34,1	1,5	D65/D2	Carrefour : D65-D2		2	23	à gauche
16H37	16H27	103	31,1	3	D2/Ch St-Cricq	D2 - Chemin de St-Cricq				à droite - COLLECTE
16H41	16H31	105,8	28,3	2,8	Ch de St-Cricq	Carrefour chemin de St Cricq				à droite
16H43	16H32	106,7	27,4	0,9	Ch de St-Cricq	CF:Ch St Cricq-Ch de la Ligne(Rt-Hagetmau)		1	24	Tout droit
16H44	16H33	107,7	26,4	1	CV/D18/D441	Carrefour:Ch St Cricq-D18-D441		2	25	Tout droit
16H46	16H35	109,2	24,9	1,5	D441	MORGANX - D441		1		à droite
16H49	16H38	111,2	22,9	2	D441/D56	Carrefour : D441 - D56		1M	26	à droite
16H52	16H41	113,2	20,9	2	D56/CV	Carrefour : D56 - Chemin de Chicoy		1M	27	à gauche à la Vierge - entrée circuit final
16H54	16H43	114,6	19,5	1,4	CV/D357	Carrefour : Chemin de Chicoy-D357		1M	28	à droite vers Labastide Chalosse
16H56	16H45	116	18,1	1,4	D357	LABASTIDE CHALOSSE				Côte de 0,9km 14% -Tout droit
17H03	16H51	120,3	13,8	4,3	D357/D18	Carrefour : D357 - D18		1	29	à gauche
17H03	16H51	120,6	13,5	0,3	D18/D933A	HAGETMAU Carrefour-D18-D933A		2	30	à droite - Ilots directionnels
17H04	16H52	121	13,1	0,4	D933A/AV.	D933A- AV Doct E. Castéra		1	31	à droite - les arènes
17H04	16H52	121,6	12,5	0,6	Ch/Loussets	Chemin de Loussets - Ligne Arrivée				1er Passage sur la ligne d'arrivée -Tout droit
17H06	16H54	122,6	11,5	1	CH/D18	Carrefour : Chemin de Loussets-D18		2	32	à droite
17H06	16H54	122,7	11,4	0,1	D18/D56	Carrefour : D18-D56		2	33	à gauche
17H09	16H57	125	9,1	2,3	D56	LACRABE				Tout droit - Ilot directionnel dangereux
17H10	16H58	125,7	8,4	0,7	D56/CV	Carrefour : D56 - Chemin de Chicoy		1	27bis	à droite à la Statue de la Vierge
17H13	17H00	127,1	7,0	1,4	CV/D357	Carrefour : Chemin de Chicoy-D357		1	28bis	à droite vers Labastide Chalosse
17H15	17H02	128,5	5,6	1,4	D357	LABASTIDE CHALOSSE				Côte de 0,9km 14% -Tout droit
17H21	17H08	132,8	1,3	4,3	D357/D18	Carrefour : D357 - D18				29 bis à gauche
17H21	17H08	133,1	1,0	0,3	D18/D933A	HAGETMAU Carrefour-D18-D933A				30 bis à droite - Ilots directionnels
17H22	17H09	133,5	0,6	0,4	D933A/AV.	D933A- AV Doct E. Castéra				31 bis à droite - les arènes
17H23	17H09	134,1	0,0	0,6	CH/Loussets	Arrivée finale - Chemin de Loussets				Dérivation avant ligne d'arrivée

(1) Respect de l' utilisation de la moitié droite de la chaussée

(2) tous les carrefours matérialisés par des ilots directionnels ou giratoire devront être franchi par la droite les signaleurs avec drapeau jaune et sifflet indiqueront les entrées et sens de circulation à respecter

Dotations

Prix, primes, récompenses partenaires



PROLOGUE (300/15)

1 ^{er}	56	6 ^{ème}	23	11 ^{ème}	7
2 ^{ème}	48	7 ^{ème}	18	12 ^{ème}	5
3 ^{ème}	38	8 ^{ème}	13	13 ^{ème}	5
4 ^{ème}	38	9 ^{ème}	7	14 ^{ème}	5
5 ^{ème}	27	10 ^{ème}	7	15 ^{ème}	5

ÉTAPE 1 (525/15) et ÉTAPE 2 (525/15)

1 ^{er}	84	6 ^{ème}	36	11 ^{ème}	20
2 ^{ème}	59	7 ^{ème}	33	12 ^{ème}	20
3 ^{ème}	49	8 ^{ème}	29	13 ^{ème}	20
4 ^{ème}	46	9 ^{ème}	26	14 ^{ème}	20
5 ^{ème}	39	10 ^{ème}	24	15 ^{ème}	20

CLASSEMENT GÉNÉRAL DE L'ÉPREUVE (686/20)

Maillot Jaune parrainé par le Département des Landes



1 ^{er}	137	6 ^{ème}	48	11 ^{ème}	11	16 ^{ème}	8
2 ^{ème}	103	7 ^{ème}	38	12 ^{ème}	11	17 ^{ème}	8
3 ^{ème}	82	8 ^{ème}	30	13 ^{ème}	11	18 ^{ème}	8
4 ^{ème}	69	9 ^{ème}	21	14 ^{ème}	10	19 ^{ème}	7
5 ^{ème}	55	10 ^{ème}	14	15 ^{ème}	9	20 ^{ème}	6

CLASSEMENT PAR POINTS – Meilleur Sprinteur (138/3)

Maillot Vert parrainé par Skoda Kennedy Auto

1 ^{er}	69	2 ^{ème}	42	3 ^{ème}	27
-----------------	----	------------------	----	------------------	----

SKODA



KENNEDY AUTO
DAX – MONT DE MARSAN

CLASSEMENT DE LA MONTAGNE – Meilleur Grimpeur (138/3)

Maillot à Pois parrainé par la Cave des Vignerons de Tursan

1 ^{er}	69	2 ^{ème}	42	3 ^{ème}	27
-----------------	----	------------------	----	------------------	----



CLASSEMENT PAR EQUIPES – Meilleure Equipe (138/3)

Echarpes parrainées par la Région Nouvelle-Aquitaine

1 ^{er}	69	2 ^{ème}	42	3 ^{ème}	27
-----------------	----	------------------	----	------------------	----



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

CLASSEMENT DE LA JEUNESSE – Meilleur Jeune (244/5)

Maillot Blanc parrainé par Groupama Landes

1 ^{er}	98	2 ^{ème}	61	3 ^{ème}	37	4 ^{ème}	30	5 ^{ème}	18
-----------------	----	------------------	----	------------------	----	------------------	----	------------------	----



Groupama
la vraie vie s'assure ici

CLASSEMENT RÉGIONAL – Meilleur Régional (138/3)

Maillot Cyclamen parrainé par les Cycles Barteau

1 ^{er}	69	2 ^{ème}	42	3 ^{ème}	27
-----------------	----	------------------	----	------------------	----



Palmarès

Des noms bien connus, et d'autres à venir



Année	Vainqueur	Deuxième	Troisième
1968	Claude Fava	Bernard Labourdette	Francis Dubreuil
1969	Claude Magni	Alain Bernard	Joseph Kerner
1970	Daniel Vermeulen	Claude Mazeaud	Michel Fédrigo
1971	Guy Frosio	Alain Cigana	Michel Fédrigo
1972-1987	<i>non disputé</i>		
1988	Serge Mendousse		
1989	Christophe Chasserand	Éric Frutoso	Patrice Monti
1990	Clayton Stevenson	Daniel Pendelé	Stéphane Dief
1991	Pierre-Henri Menthéour	Gérard Ianotto	Alain Lagièr
1992	Erwann Menthéour	Gérard Ianotto	Daniel Pendelé
1993	Freddy Arnaud	Karim Souchon	Frédéric Touzeaud
1994	Gilles Chauvin	Frédéric Delalande	Grégory Perez
1995	Gilles Chauvin	Olivier Asmaker	Simon
1996	Christian Blanchard	David Millar	Guillaume Destang
1997	René Taillandier	David Marié	Yvan Becaas
1998	Gilles Zech	Frédéric Delalande	Francis Bareille
1999	Julien Laidoun	Guillaume Judas	Anthony Supiot
2000	Pascal Pofilet	Stéphane Pétilleau	Igor Pavlov
2001	Adrian Cagala	Jonathan Dayus	Jean-Baptiste Llati
2002	<i>annulé</i>		
2003	Tomasz Kaszuba	Xabat Otxotorena	Freddy Ravaleu
2004	Frédéric Lecrosnier	Nicolas Crosbie	Julien Belgy
2005-2006	<i>non disputé</i>		
2007	Sébastien Turgot	Kieran Page	Jonathan Dayus
2008-2009	<i>non disputé</i>		
2010	Alexis Tourtelot	Julien Schick	Mickaël Szkolnik
2011	Fabien Fraissignes	Jean Mespoulède	Romain Sdrigotti
2012	Julien Ballion	David Tauzia	Mathieu Malbert
2013	Quentin Pacher	Alexis Guérin	Pierre Comet
2014	Jean Mespoulède	Romain Campistrous	Nicolas Rousseau
2015	Alexandr Kulikovskiy	Pierre Créma	Willy Perrocheau
2016	Pierre Créma	Yoân Vêrardo	Tristan Sélivet
2017	Lucien Capot	Thomas Acosta	Julien Kerboriou
2018	Lucien Capot	Eneko Aramendia	Gaëtan Bouchery
2019	Kévin Besson	Erwan Soulie	Benoît Ladeiro
2020	Louis Lapierre	Javier Serrano	David Menut
2021	Amaury Pacouret	Aurélien Costeplane	Thomas Devaux

Un grand merci à tous nos partenaires pour leur soutien !



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



Département
des Landes



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

mont de
marsan
AGGLO

PARTENAIRES OFFICIELS

SKODA



KENNEDY AUTO
DAX - MONT DE MARSAN



Groupama
la vraie vie s'assure ici



MÉDIAS OFFICIELS



Landes



Imprimé par



Imprimerie – Sérigraphie textile
Enseigne – Marquage véhicule
40320 PECORADE
05-58-45-10-77
contact@publitarsan.com